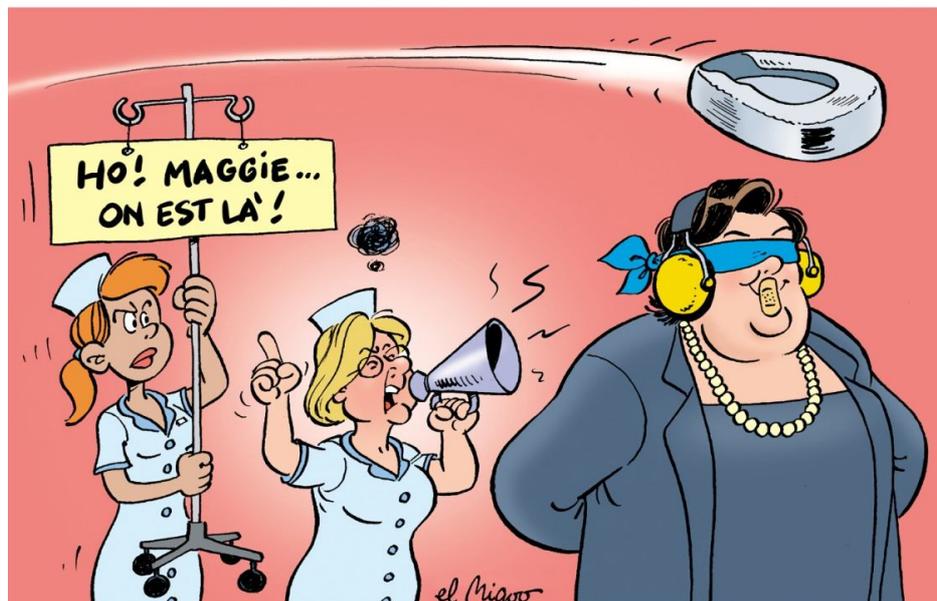


ATTENTION À VOUS LES JEUNES...



A vous les futurs apprenants...

Si vous voulez devenir **INFIRMIER**...

Prenez votre formation et votre avenir en mains.

Vérifiez et exigez que votre future formation réponde à la nouvelle Directive sectorielle européenne 2013/55/UE !

(disponible sur le site de la Fédération Européenne des Infirmiers :

<http://www.efnweb.org>)

Toute personne diplômée en Art Infirmier après septembre 2018 sera régie par cette nouvelle directive et sera en libre circulation en Europe si :

- Elle a suivi une formation de 4600 heures dont 2300 au minimum de pratique professionnelle au chevet du bénéficiaire de soins

ET...

- Elle maîtrise les 8 compétences (art 31) décrites dans le Cadre de compétences de EFN (fédération européenne des infirmiers).

Vos futures associations professionnelles vous renseignerons avec plaisir, contactez les...



